

D'ailleurs, dès que le juge a laissé Rimouski pour retourner à Québec, on n'entend plus parler de lui.

Gratification spéciale de \$100 à chacun des fonctionnaires et employés des pénitenciers dont les appointements sont de moins de \$1,000 par année, \$30,000.

M. EMMERSON: J'espère qu'avant la prochaine session, le ministre de la Justice aura rédigé un bill modifiant le chiffre des salaires des employés du pénitencier. La solde des médecins et autres fonctionnaires dont le traitement est supérieur à \$1,000 par année est absolument insuffisant. Le prédécesseur du ministre de la Justice m'avait donné l'assurance qu'un bill à cette fin serait présenté à la dernière session, mais la dissolution a eu lieu subitement. J'avais en outre, l'assurance qu'à cette session, si le Gouvernement n'était pas défait, le bill qui avait été rédigé serait présenté, et j'espère que le ministre de la Justice va y voir sans délai. Pour le moment, ce crédit donne une certaine mesure de justice et je suis bien aise que les fonctionnaires aient au moins cette légère augmentation de leurs appointements.

M. DOHERTY: C'est mon intention de m'occuper des salaires des employés de nos pénitenciers, et j'espère réaliser cette intention. Mes honorables amis de Kingston (M. Nickle), de New-Westminster (M. Taylor), de Laval (M. Wilson) et de Selkirk (M. Bradbury m'ont tous pressé de régler cette affaire.

M. BRADBURY: Je désire ajouter un mot à ce qu'a dit l'honorable député de Westmoreland (M. Emmerson). Il n'est pas douteux que cet acte de justice envers les fonctionnaires du pénitencier n'ait été trop longtemps retardé. Avec les salaires que le Gouvernement paie aujourd'hui, il est presque impossible d'obtenir pour ces établissements les hommes qu'il nous faudrait. J'ai fait, l'année dernière et l'année d'avant de vives instances à ce sujet auprès du gouvernement libéral.

M. EMMERSON: Nous l'avons tous fait.

M. BRADBURY: Je suis heureux que le ministre de la Justice ait présenté ce projet. J'espère que l'année prochaine il fera mieux encore, et qu'il étendra sa sollicitude à ceux qui reçoivent plus de \$1,000 par année. Pour tardif qu'il soit, c'est un acte de justice.

M. NICKLE: C'a toujours été dans ma profession une maxime de ne rien dire, quand le tribunal est avec vous et, comme le ministre de la Justice a exprimé son désir et sa volonté d'augmenter la paye des gardes du pénitencier, je crois que le mieux à faire, serait probablement de dire que je suis de tout coeur pour la mesure qu'il nous annonce.

M. BOULAY.

Allocation supplémentaires aux juges de la cour de circuit de Montréal, \$5,000.

M. LEMIEUX: Quelle est la raison de ce crédit. Est-ce une augmentation du traitement des juges actuels de la cour de circuit, ou, comme l'annonçait il y a quelque temps le ministre de la Justice, est-ce pour endemniser un ou deux juges, est-ce pour de circuit?

M. DOHERTY: C'est cela. Un arrangement a été fait entre les membres du barreau, les membres de la magistrature, avec l'assentiment du procureur général de la province, par lequel on a pensé être en état de disposer de l'arriéré de la cour de circuit sans avoir à doubler le nombre des juges. Nous espérons arriver à ce résultat en utilisant temporairement les services des juges de la cour supérieure des districts ruraux. Nous espérons pouvoir avec le temps rendre possible l'expédition des affaires de ce tribunal avec le nombre actuel des juges, ou du moins en ajoutant un seul nouveau juge. Nous avons pensé qu'on pourrait essayer ce plan avant de doubler le nombre de juges de la cour du circuit.

M. LEMIEUX: Je suis absolument de l'avis du ministre de la Justice. Depuis que mon honorable ami a déclaré officiellement son intention d'adopter ce moyen, j'ai rencontré plusieurs membres du barreau de Montréal qui approuvent de tout coeur l'idée du ministre. Mon honorable ami ne pense-t-il pas que M. le juge Lebœuf, M. le juge Purcell et M. le juge Dorion méritent un traitement plus élevé? Il est généralement admis par les membres du barreau que leur tâche est trop onéreuse et le chiffre de leur traitement trop minime. Dans une grande ville comme Montréal, où les affaires se multiplient chaque année, il semble que ces juges devraient être mieux rétribués. Je connais ces trois juges et je puis dire qu'ils font honneur à la magistrature. J'ai pendant plusieurs années exercé à Montréal la profession d'avocat et je puis témoigner des talents et de l'intégrité de ces trois hommes. M. le juge Purcell est un de mes bons amis, le ministre de la Justice le connaît très bien; il sait combien il est capable et combien il se donne de peine. Et je puis en dire autant de M. le juge Dorion et de M. le juge Lebœuf. Je compte que le ministre réfléchira à cette affaire.

M. DOHERTY: J'y ai beaucoup réfléchi. Je continuerai à y penser et j'espère être en état de faire quelque chose. S'il ne s'agissait que de ces trois juges de la cour de circuit de Montréal, ce serait une affaire bien simple, mais il faut ne pas oublier qu'il y a dans les différentes provinces du Dominion quantité de juges dans la même position, et qu'il est difficile d'agir dans un